



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-263

Ottawa, le 5 octobre 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	208 (Aliant Telecom Inc.)	le 5 septembre 2006
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	35	le 5 septembre 2006
Bell Canada	6980	le 5 septembre 2006
MTS Allstream Inc.	597	le 5 septembre 2006
Saskatchewan Telecommunications	121	le 1 <sup>er</sup> septembre 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*